




Construire et améliorer son logement

Règles d'urbanisme à connaître

- ▶ Tout projet de construction ou d'aménagement doit respecter [les règles du Plan Local d'Urbanisme](#).
- ▶ Afin de préserver et valoriser le cadre de vie de la Ville, [les recommandations de la Charte de la Qualité Urbaine, Architecturale et Environnementale](#) devront être prises en compte dans la conception de vos projets.
- ▶ Le cadastre : Vous pouvez consulter le cadastre gratuitement sur : www.cadastre.gouv.fr


Droit des sols

Vous souhaitez réaliser des travaux ou un aménagement ? Voici quelques informations.

Formalités préalables

Les demandes d'autorisation d'urbanisme donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction ou d'aménagement respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Je veux construire

Je veux agrandir ou améliorer

Je veux démolir





MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43